

**SÉCURITÉ SOCIALE ET SANTÉ - TRANSFERTS DE COMPÉTENCES**

**Revendication du MOC : Pour le MOC, il faut éviter tout écart des couvertures sociales entre entités du pays et toute surenchère de concurrence sociale. Une solidarité financière et une concertation et coordination permanente entre entités fédérées doit veiller à garantir les mêmes droits, niveaux de prestations et modalités d'octroi entre Wallons et Bruxellois et entre Francophones et Germanophones.** Et les Bruxellois doivent avoir les mêmes droits quel que soit leur régime linguistique.

**PS** **OUI presque** (même orientation mais sans préciser un tel résultat souhaitable) : Même si le PS veut veiller à la convergence des politiques menées en Wallonie et à Bruxelles en allocations familiales, créer des processus automatiques qui permettront aux patients wallons de bénéficier de prestations à Bruxelles sans rencontrer « aucune difficulté » (soins de santé p 191) « administrative » (soins aux personnes âgées p 211) et vice-versa et veut associer les partenaires, sociaux et les partenaires des secteurs concernés (mutuelles, prestataires de soins, associations de patients...) à la gestion de ces compétences, ce « qui constitue la meilleure garantie de continuité des prestations ». Il veut « promouvoir les actions communes et réciproques mutuellement profitables » entre la Région wallonne et la Communauté germanophone.

**ECOLO** **OUI presque** (même orientation mais sans préciser un tel résultat souhaitable) : Dans le cadre d'une perspective Wallonie-Bruxelles, ECOLO veut garantir un espace commun de solidarité, un accès égal aux prestations et une homogénéité la plus grande possible entre la Wallonie et Bruxelles (notamment en mettant en œuvre le socle de principes communs et les organes de concertation adoptés) et que les politiques soient coordonnées entre le Fédéral et les entités fédérées. ECOLO ne précise pas à quel niveau organiser l'assurance autonomie qu'il défend.

**cdH** **OUI presque** (même orientation mais sans préciser un tel résultat souhaitable) : Le CDH évoque un modèle de gestion qui assure une cohérence des allocations familiales en Wallonie et à Bruxelles afin de permettre la libre circulation des familles. En matière de handicap, de santé et de soins aux personnes âgées, une coupole doit renforcer les liens entre Bruxelles et la Wallonie, mais le cdH ne précise pas à quel niveau organiser l'assurance autonomie qu'il préconise. Dans plusieurs domaines, le cdH veut établir des connexions privilégiées entre la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone. Enfin il veut renforcer le rôle du comité de concertation entre toutes les entités du pays.

**MR** **OUI presque** (même orientation mais sans préciser un tel résultat souhaitable) : Le MR veillera à mener les politiques les plus similaires possibles en Wallonie et à Bruxelles en matière d'allocations familiales et compte sur l'accord de coopération entre la FWB, la RW et la COCOF créant une structure de concertation qui permet une convergence des politiques et éviter que le transfert n'occasionne de tracasseries administratives pour les citoyens. « Les accords de la Ste Emilie concrétisent donc la vision du MR d'une Belgique centrée sur les régions travaillant entre elles avec des liens de solidarités forts. »